



## Fraude par organisme de recouvrement

-----  
Par Fabshen

]Bonjour, s'agissant d'une dette de frais de scolarité en lycée privé confiée à un cabinet de recouvrement ( pégase recouvrement), interlocuteur désagréable et pédant, je procède au règlement partiel (1/10) le mois dernier, par téléphone.. le type m'envoie un ordre de virement que je dois signer mais pas remplir, je ne le renvoie pas. .

Ce soir il me recontacte, échange animé, je demande à remettre la discussion au lendemain et raccroche..

Je reçois dans la minute suivante un code de validation bancaire pour une opération de 597? venant de Pégase recouvrement et pour laquelle évidemment je n'ai donné aucun accord.

Il me semble que c'est une fraude et je me demande quelle attitude adopter, devrais je porter plainte et si oui, comment ?

Merci pour vos réponses

-----  
Par osram

Fraude!!!! Connaissez vous ce mot ?

-----  
Par ESP

Bonsoir

Il n'y a pas fraude dans ce que vous décrivez mais une pratique critiquable.

Un cabinet de recouvrement ne peut en aucun cas vous contraindre et leur attitude est souvent synonyme de harcèlement.

Si un tribunal est saisi et l'ordonne, seul un huissier muni d'un titre exécutoire pourra vous saisir.

-----  
Par Fabshen

Merci, ça je le sais, je souhaiterais juste changer d'interlocuteur je ne supporte pas les manières de ces cabinets, c'est pénible quand on est décidé à payer mais qu'on se fait traiter avec mépris dans le but d'avoir une meilleure prime à la fin du mois...

Je me rends compte que ma question était inutile, je vous remercie quand même de vous être penché dessus

-----  
Par ESP

Avez vous essayer de vous entendre avec le Lycée ?

-----  
Par Fabshen

Oui c'est à peu près toujours la même réponse, nous n'avons plus la main sur le dossier